Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260224-D012_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Etude et équipement du point A5 de la station de traitement des eaux usées de Crozon : Demandes de subventions

Date de convocation :

18/02/2026

Membres en exercice :

10

Nombre de participants :

06

Nombre de votants :

06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2026

N°D012/2026

Le 24 février deux mille vingt-six, à 14 heures, le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BERTHELOT Patrick, M. GOURVEZ Jean Yves, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, M. LE MEROUR Joseph, M. LE MOIGNE Yves

Membre absents et excusés :

M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, M. LE PAPE Henri, M. PRIGENT Pascal

La Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime a élaboré, sur la base du Schéma Directeur Communautaire d'Assainissement des Eaux Usées, un programme d'actions qui a été adopté par le Conseil Communautaire le 24 mars 2025.

Ce programme d'actions prévoit la mise en conformité du point d'autosurveillance « A5 » de la station de traitement des eaux usées (STEU) de Crozon.

Cette action est une des exigences de la DDTM et sa réalisation conditionne la possibilité de conformité du système d'assainissement.

Il est envisagé que la prestation soit réalisée en quasi régie avec Eau du Ponant.

Plan de financement :

Type de dépenses	Estimation € TTC
Etude pour modification du point A5 de la STEU de Crozon	3 136.32
Travaux de modification du point A5 de la STEU de Crozon	25 493.16
Total	**28 629.48**

Type de recettes	Estimation € TTC
Agence de l'Eau Loire Bretagne (50%)	14 314.74
Conseil Départemental du Finistère (20%)	5 725.90
Autofinancement (30%)	8 588.84
Total	**28 629.48**

Les membres du bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent le projet et son plan de financement,
- Autorisent de Président à modifier le plan de financement en fonction de l'évolution du projet,

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260224-D012_2026-DE

- Autorisent le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil départemental ou de tout financeur possible,
- Autorisent le Président à signer tout document en lien avec l'exécution de la présente décision.

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

